

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 401

présenté par

M. Brottes, M. Peiro, Mme Batho, M. Le Déaut, Mme Massat, M. Gaubert,  
Mme Gaillard, M. Queyranne, Mme Fioraso, M. Tourtelier, Mme Erhel,  
M. Jean-Michel Clément, M. Deguilhem, Mme Filippetti, M. Gagnaire, Mme Quéré,  
M. Montebourg, Mme Marcel, M. Launay, Mme Coutelle, M. Grellier, Mme Le Loch,  
M. Viollet, Mme Robin-Rodrigo, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Après la première phrase de l'alinéa 13 de cet article, insérer la phrase suivante :

« Ils exercent leurs fonctions en toute impartialité sans recevoir d'instruction du Gouvernement ni d'aucune autre personne ou institution. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement renforce l'indépendance des membres du Haut conseil des biotechnologies en reprenant l'exigence prévue pour les membres de l'Autorité de sûreté nucléaire.